



Uccle le 29/04/2020

Courrier aux parents des écoles
communales d'Uccle

Service Education

DEPARTEMENT AFFAIRES EDUCATIVES

Votre correspondant : Dominique Albert

Tél. : 02/348.67.97

Courriel : dalbert@uccle.brussels

Chers parents,

Nous vous informons que **le service de garde pour l'accueil des enfants sera à nouveau organisé au sein de chaque école à partir de ce lundi 4 mai 2020.** Si votre enfant est inscrit à la garderie, vous devrez donc, à partir de ce lundi, le déposer dans **son** école.

Nous rappelons que les règles générales du confinement sont toujours d'actualité et que seuls les enfants des parents appartenant aux catégories du personnel dit prioritaire et des parents qui travaillent ou reprennent le travail suite aux nouvelles mesures décidées par le dernier Conseil National de Sécurité et qui n'ont aucune autre possibilité que de faire garder leur enfant par une personne à risque peuvent être inscrits à cette garderie.

- **Les réservations restent obligatoires mais sont désormais gérées directement par la direction de chaque école.**
- La présence des enfants doit être la plus courte possible. Une souplesse d'accès aux garderies sera acceptée en termes d'horaires et en fonction des obligations professionnelles des parents.
- Les parents doivent rester joignables en permanence et venir récupérer leur enfant rapidement si celui-ci présente des symptômes.
- Horaire : de 7h00 à 18h30.
- Pas de repas chaud.

Ces règles resteront d'actualité jusqu'à contrordre et nous insistons sur la nécessité de faire appel à la responsabilité collective des parents pour qu'ils envisagent toutes les alternatives de garde possible n'impliquant pas de personne à risque.

A partir du 18 mai, sauf information contraire, les élèves de 6ème année pourront reprendre progressivement le chemin de l'école à raison de 2 jours par semaine au sein de groupes restreints. A ce sujet, nous étudions, avec les directions de chaque établissement, la manière de mettre cette décision en œuvre en priorisant la santé des enfants et du personnel. Une communication spécifique à chaque école vous sera adressée ultérieurement avec les modalités concrètes et les règles à respecter.

Il nous semble important de préciser que chaque parent sera libre de décider de la reprise des cours par son enfant. En effet, si la scolarité est obligatoire, la situation exceptionnelle que nous vivons impose une gestion exceptionnelle. Aussi, les enfants qui ne seront pas présents ne seront pas sanctionnés et le suivi pédagogique sera assuré à distance. Il est essentiel que le choix du retour à l'école puisse se faire par chacun en pleine conscience.

Enfin, il est prévu que les enfants de 1ère année primaire puissent également revenir progressivement à l'école le 25 mai à raison d'un jour par semaine si les conditions pour le faire en toute sécurité sont réunies. Ici aussi, l'organisation pratique fera l'objet d'une communication spécifique. Nous établirons, sur base des constats faits avec les élèves de 6ème année et 1ère année, si la reprise des élèves de 2ème année primaire sera envisageable.

Nous restons bien évidemment à votre entière disposition, ainsi que les directions des écoles, pour répondre à vos éventuelles interrogations.

Nous vous remercions pour votre collaboration et vous prions de croire, Chers Parents, à l'assurance de notre meilleure considération.

Philippe WARGNIES

Chef Département

Carine GOL-LESCOT

Echevin de l'Enseignement

Boris DILLIES

Bourgmestre